

## **Avis au public**

DEFINISSANT LES CONDITIONS DE LA MISE À DISPOSITION DU DOSSIER  
PRESENTANT LE PROJET SIMPLIFIE D'ACQUISITION PUBLIQUE DE L'IMMEUBLE  
SIS 38 AVENUE JACQUES PICAVET A LAMBERSART, SUITE À L'ETAT  
D'ABANDON CONSTATE PAR PROCES VERBAL DEFINITIF EN DATE DU 2 MARS  
2023

Par décision directe n°25-DD-0765 en date du 21 juillet 2025, la Métropole Européenne de Lille a défini les conditions de mise à disposition publique du dossier présentant le projet d'acquisition simplifiée en vue d'affecter l'immeuble sis, 38 Avenue Jacques Picavet, cadastré section AZ n° 605 en vue de la réhabilitation aux fins d'habitat, conformément aux objectifs de l'article L.2243-3 du code général des collectivités territoriales.

**Ladite mise à disposition publique se déroulera :**

**Du mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 au lundi 03 novembre 2025 inclus**

**En mairie de Lambersart 19 Av Georges Clémenceau,**

**aux horaires d'ouverture au public de cet établissement**

**du lundi au jeudi de 8h30 à 17h 30**

**le vendredi matin de 8h30 à 12h30**

Les pièces du projet simplifié seront déposées pendant 34 jours consécutifs.

**Durant cette période, le public, pourra présenter ses observations, qui seront recueillies par écrit sur un registre à feuillets non-mobiles.**

À l'expiration de la mise en consultation du dossier, les observations du public seront transmises à Monsieur le Préfet en vue de la déclaration d'utilité publique.

Le présent avis est affiché en Mairie de Lambersart, sur les lieux concernés, et publié sur le site internet de la MEL avant que n'ait lieu la mise à disposition.